



NILTAR M.4 9 6



NETTOYANT DÉSINCRUSTANT PASSIVANT ACIDE
pour UTILISATION en AGROALIMENTAIRE

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sans émanation de vapeurs | <input checked="" type="checkbox"/> Riche en matières actives |
| <input checked="" type="checkbox"/> N'attaque pas les joints en caoutchouc | <input checked="" type="checkbox"/> Facile à rincer, Faiblement moussant |
| <input checked="" type="checkbox"/> Non inflammable | <input checked="" type="checkbox"/> Élimine la pierre de lait |

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1175 g/l +/- 20g/l.
COULEUR	: Incolore
ODEUR	: Faiblement acidulée
REACTION CHIMIQUE	: Fortement acide
pH pur	: 0,5 environ
pH à 1% DANS L'EAU	: 1,5 environ
INFLAMMABILITE	: ININFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

Fort pouvoir oxydant actif vis-à-vis des dépôts de matières organiques.

Désincruste et solubilise les dépôts composés

- de protéines,
- d'albuminoïdes agglutinées ou coagulées,
- de sucres, de matières amylacées,
- les dépôts minéraux,
- les tartres (calcaires, phosphates de calcium,
- combinaison protéines calcaire : "pierre de lait").

Convient pour le nettoyage des

- matériels,
- pipelines, tuyauteries, circuits en acier inoxydable,
- verre,
- matières plastiques.

UTILISATEURS agroalimentaire, élevages de volailles, porcs, veaux.

INOX PLASTIQUE



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Utilisation à froid ou à chaud (40°C à 50 °C) dans le cas de dépôts anciens, en solution dans l'eau à la concentration de 0,5 à 3 %.

Application par trempage, brossage ou circulation suivie d'un rinçage complet à l'eau potable.

NOTA : Comme tout nettoyant ou détergent acide, ne pas mettre ce produit pur dans les plans d'eau, en présence de poissons ou au contact de végétaux à conserver.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en eau déminéralisée, à base d'ACIDES MINERAUX, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



N° 03

DANGER

Contient de l'ACIDE NITRIQUE
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

HJ 2034

P260 Ne pas respirer les vapeurs. P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).
Refermer l'emballage après chaque utilisation.
Protéger du gel au stockage.
Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

NIL

USINE MICHEL

Sarl au capital de 8000€
890 Rte de Carpentras
Tél : 04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.